



## COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 07 décembre 2016

\*\*\*\*\*

**Présents :** Mmes Mme ALFRED Valérie, BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée MM., CARAYON Jean-Luc, MALRIC Paul, ORS Marc, ZOCCARATO Michel

**Absent :** Mme FRÖHLIG Karelle, M. CALERO Jérémy M. CODINA Bernard, excusés.

**Secrétaire de séance :** Mme DELRIEU Françoise.

### **Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu du 24 octobre 2016

1. Modification statuts Carcassonne Agglomération
2. SMMAR : désignation délégué titulaire et délégué suppléant Syndicat Aude Centre
3. Projets d'investissements
4. Gestion Eau et Assainissement Carcassonne Agglomération
5. Décisions modificatives
6. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

## **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2016**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **1 – Modification statuts Carcassonne Agglomération :**

La nouvelle organisation du territoire due à la Loi Notre impose à Carcassonne Agglomération la modification de ses statuts.

Cette modification porte sur deux points :

- **extension du périmètre de Carcassonne Agglo** avec l'intégration de neuf communes (Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Marseillette, Monze) appartenant à la communauté des communes Piémont d'Alaric ;

- **modifications des compétences de Carcassonne Agglo** comme suit (modification de l'article 2 des statuts) :

*La communauté d'agglomération exercera de plein droit en lieu et place des communes membres pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire les compétences suivantes :*

#### **AU TITRE DES COMPETENCES OBLIGATOIRES**

- Développement économique : nouvelle rédaction (loi NOTRe)
- ✓ **Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;**
- ✓ **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales reconnues d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire ;**
- ✓ **Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme intercommunaux ;**
- ✓ **Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT reconnues d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire ;**
- ✓ **Adhésion au syndicat mixte de gestion et de réalisation de l'opération Grand Site de la Cité de Carcassonne.**
  
- Aménagement de l'espace communautaire : rédaction inchangée.
- Equilibre social de l'habitat : rédaction inchangée.
- Politique de la ville : rédaction inchangée.

#### **AU TITRE DES COMPETENCES OPTIONNELLES**

- Voierie : nouvelle rédaction (loi NOTRe)
- Dans le cadre de la création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.**
- Assainissement : rédaction inchangée.
- Eau : rédaction inchangée.
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : rédaction inchangée.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : nouvelle rédaction par ajout (loi NOTRe – dissolution Communauté de communes Piémont d'Alaric et délibérations du conseil communautaire n° 2014-388 du 19/12/2014 (médiathèque d'Alzonne) et n° 2016-157 du 22/06/2016 (médiathèque de Pennautier)).

- ✓ **Programmation et diffusion culturelle reconnues d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire**
- ✓ **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs ; sont d'ores et déjà reconnus d'intérêt communautaire les équipements suivants :**
  - **Gestion des bibliothèques/médiathèques sur les communes de Rouffiac d'Aude, Trèbes, Villemoustaussou, Alzonne et Pennautier ;**
  - **Gestion, aménagement et entretien de la piscine intercommunale sur la commune de Capendu ;**
  - **Gestion, aménagement et entretien de l'espace culturel Le Chai (salle de spectacles vivants, médiathèque et lieu de valorisation du patrimoine local) sur la commune de Capendu**

- *Action sociale :*

nouvelle rédaction par complément (définition de l'intérêt communautaire par délibérations n° 32 du 20/09/2013 (Petite enfance et Jeunesse) et n° 2014-385 du 19/12/2014 (Action sociale)) :

**Politique à destination de la petite enfance, de la jeunesse et de la famille reconnue d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire ; Sont reconnues d'intérêt communautaire les structures ALAE et Accueil Ados régulièrement conventionnées avec la CAF ou faisant l'objet d'une déclaration auprès des services de l'Etat compétents.**

nouvelle rédaction par ajout (loi NOTRe) :

**Gestion et définition des obligations de service au public y afférentes (en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations) de la maison de services au public sur la commune de Capendu.**

#### **AU TITRE DES COMPETENCES FACULTATIVES**

- *Ruralité, viticulture, agriculture : rédaction inchangée.*
- *Actions de développement touristique : nouvelle rédaction par **suppression intégrale** (loi NOTRe).*
- *Développement des nouvelles technologies de l'information et des communications : rédaction inchangée.*
- *Prévention des inondations et des risques majeurs (définition de l'intérêt communautaire par délibération n° 01 en date du 25/01/2013 - Prévention des inondations et des risques naturels majeurs): **intégration des communes de Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Marseillette, Monze au titre des communes sous compétence intercommunale ;***
- *Mise en valeur des espaces naturels : rédaction inchangée.*

*Lutte contre les animaux errants : nouvelle rédaction par **suppression intégrale** (délibération n° 2016-142 du 22/06/2016 (Lutte contre les animaux errants).*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** les modifications de l'article 2 des statuts de la communauté d'agglomération dans sa rédaction ainsi proposée ci-dessus. (Délibération 2016-43).

## **2 – SMMAR : Désignation délégué titulaire et délégué suppléant Syndicat Aude Centre**

Suite à la fusion du Syndicat Mixte des Balcons de l'Aude, du Syndicat Intercommunal du bassin Clamoux Orbiel Trapel, du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Argent Double et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Minervois, en un nouveau Syndicat : **Syndicat Aude Centre**, effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Cependant, cette désignation doit être postérieure à la date de l'arrêté préfectoral actant cette fusion. L'arrêté préfectoral n'ayant pas encore été transmis aux communes, il convient de reporter à une date ultérieure la désignation des délégués.

## **3 – Projets d'investissements :**

Il convient de déterminer les premières orientations des projets et travaux à mener sur l'année 2017.

Sont déjà à l'étude et/ou en attente de subventions :

- le parc inter-générationnel,
- la mise en sécurité de l'avenue Jean Moulin – 2<sup>ème</sup> tranche
- la mise en sécurité de la RD 38 – Route de Malves
- la rénovation et l'extension de l'éclairage public RD 101 - Secteur Moulin Battant.

Les travaux suivants pourraient être envisagés :

- rénovation voirie rue George Sand, Chemin du Turrel, domaine de Cerens
- création mur RD 101
- rénovation et mise en sécurité toiture et escalier église
- taille de la cime de cyprès du parc de la maison de retraite.

## **4 – Gestion eau et assainissement Carcassonne Agglomération :**

Carcassonne Agglomération envisage de redéfinir une stratégie d'organisation des services eau et assainissement.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'au cours d'une réunion de Carcassonne Agglomération un document présentant les différentes possibilités de gestion a été présenté.

Les différents modes de gestion présentés sont :

- gestion en régie
- gestion en DSP (Délégation de Service Public)
- gestion mixte : gestion en régie directe et gestion externalisée.

Après étude de ces documents, les conseils municipaux des communes de Carcassonne Agglomération devront se prononcer pour un choix de gestion.

Le choix du mode de gestion et la délibération correspondante devront intervenir en début d'année 2017.

## **5 – Décisions modificatives :**

### **1- Installation de voirie :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Compte 2152 Installation de voirie		2 500.00 €
Compte 2151 Réseaux de voirie	2 500.00 €	

Le Conseil Municipal donne son accord.

## **6 – Informations diverses :**

- Mme DELRIEU Françoise fait le point sur les événements scolaires à venir :
  - lundi 12 décembre : spectacle de Noël (ouvert uniquement aux enfants des écoles)
  - mardi 13 décembre et mercredi 14 décembre : marché de Noël à l'école élémentaire
  - vendredi 16 décembre : goûter de Noël et venue du Père Noël
  
- Mme LAMUR Joëlle rappelle que le Téléthon aura lieu samedi 17 décembre : concours de belote, exposition d'aquarelles, atelier peinture sur sable, zumba party, apéro tapas.
  
- Rappel dates élections :
  - Présidentielles : dimanche 23 avril et dimanche 07 mai
  - Législatives : dimanche 11 juin et dimanche 18 juin
  
- Cérémonies des vœux : samedi 14 janvier à 18 heures
  
- Repas des aînés : début avril

La séance du Conseil Municipal est levée à 23 heures.

Le Maire,

Michel ZOCCARATO

